

Excellence Monsieur le Président ;

Mesdames, Messieurs les Représentants des Etats Parties à la Convention sur les bombes à sous munitions;

Mesdames, Messieurs les Représentants des Institutions Internationale et Organisation Non Gouvernementales ;

Les armes à sous munitions sont introduite au Tchad pendant l'occupation libyenne de la partie septentrionale du Tchad dans les années 1980-1995 faisant que la quasi-totalité de la palmeraie de Faya – Largeau était parsemée de sous munitions qui causent de nombreuses victimes. Les accidents causés par les sous munitions sont attribués aux mines parce que la population n'arrive pas à distinguer une sous munition d'une mine.

L'arrivée de l'armée française baptisée "opération Manta" dans cette région a été salutaire à cette population vulnérable. Ainsi la palmeraie a été quadrillées par l'armée française suivi de ratissage de ces engins meurtriers. La ville de Faya-Largeau est donc libérée en 1985.

Excellences Mesdames Messieurs

Le 12 mars 2019, une mission exploratoire conjointe HCND/PRODECO a quitté Ndjamena pour se rendre à Chicha. Pendant le trajet 9 conteneurs vides de fabrication Russe ont été découverts.

A ce jour, 23 sous munitions APV (antipersonnel et anti-char) non explosés ont été traités. Plusieurs milliers de fragments de sous munitions ont été ramassés par les démineurs, le ratissage se poursuit avec forte possibilité de nouvelles découvertes.

Je vous remercie.